



MÉCÉN@22

FONDS DE DOTATION

Siège social : 32, rue BLANCHE 75009 PARIS

SIREN : N° 924 695 588

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

1	ETATS FINANCIERS.....	3
1.1	Bilan Actif	3
1.2	Bilan Passif	3
1.3	Compte de résultat	3
2	ANNEXE	4
2.1	Présentation du fonds de dotation.....	4
2.1.1	Objet social, nature et périmètre des activités réalisées	4
2.1.2	Moyens mis en œuvre	4
2.2	Faits marquants de l'exercice	5
2.3	Règles et méthodes comptables.....	5
2.3.1	Référentiel comptable et réglementaire.....	5
2.3.2	Postes du bilan et postes du compte de résultat	5
2.3.3	Changements dans les règles et méthodes comptables/changement de présentation... 5	5
2.4	Informations sur les postes du bilan.....	6
2.4.1	Ventilation des créances et dettes	6
2.4.2	Tableau de variation des fonds propres	6
2.5	Informations sur les postes du compte de résultat.....	7
2.5.1	consommation de la dotation consommable	7
2.5.2	résultat exceptionnel.....	7
2.5.3	Contributions volontaires en nature	7
2.6	Autres informations	7
2.6.1	Evénements postérieurs à la clôture.....	7
2.6.2	Honoraires des commissaires aux comptes	7

1 ETATS FINANCIERS

1.1 BILAN ACTIF

BILAN - ACTIF (En €)	Valeur Brute	Amortissement, provisions	31/12/2024 Net	31/12/2023 Net	Var°
Autres créances	0	0	0	750	-750
Disponibilités	20 658	0	20 658	12 034	8 624
TOTAL ACTIF CIRCULANT	20 658	0	20 658	12 784	7 874
TOTAL GENERAL ACTIF	20 658	0	20 658	12 784	7 874

1.2 BILAN PASSIF

BILAN - PASSIF En €	31/12/2024	31/12/2023	Var°
Fonds propres consommables	8 004	6 174	1 831
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES	8 004	6 174	1 831
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 654	6 610	6 044
TOTAL DETTES	12 654	6 610	6 044
TOTAL GENERAL PASSIF	20 658	12 784	7 874

1.3 COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (En €)	31/12/2024	31/12/2023	Var°
Consommations de la dotation consommable	15 169	10 576	4 593
Autres produits	0	1 746	-1 746
Total des produits d'exploitation	15 169	12 322	2 847
Autres achats et charges externes	14 169	12 322	1 847
Total des charges d'exploitation	14 169	12 322	1 847
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 000	0	1 000
RESULTAT FINANCIER	0	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 000	0	1 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000	0	1 000
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 000	0	1 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-1 000	0	-1 000
TOTAL PRODUITS	15 169	12 322	2 847
TOTAL CHARGES	15 169	12 322	2 847
BENEFICE OU PERTE	0	0	0
CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat	0	0	0
Total contributions volontaires en nature	0	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Personnel Bénévole	0	0	0
Total charges des contributions volontaires en nature	0	0	0

2 ANNEXE

2.1 PRESENTATION DU FONDS DE DOTATION

2.1.1 **OBJET SOCIAL, NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES REALISEES**

Le fonds de dotation participera, impulsera ou réalisera toute initiative visant à travailler à l'amélioration des relations entre la police et la population et particulièrement avec le public des jeunes. Il pourra par ailleurs accompagner ou conduire des actions nationales ou locales visant à favoriser la culture citoyenne et la valorisation ou la reconnaissance des valeurs de la République et du principe de la laïcité.

Le fonds pourra également intervenir en renfort et en coréalisation, en complément et/ou en accompagnement des politiques publiques propres au ministère de l'intérieur, à sa demande ou après validation de propositions faites par l'ACPNSI d'actions éligibles à des subventions publiques, tel que prévu au III de l'article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008.

Le fonds consistera également à recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont accordés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'apporter au fondateur les moyens financiers supplémentaires susceptibles d'amplifier son action d'intérêt général dans les domaines de la prévention, de la solidarité, de l'entraide et de l'accompagnement social des policiers, agents du ministère de l'intérieur et de la sécurité intérieure, afin de contribuer à leur développement culturel, moral, intellectuel et physique, vue de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie tant personnelles que professionnelles. Il pourra également valoriser les actions policières personnelles ou collectives, le métier du policier et l'image de l'institution policière auprès de la population.

Il pourra notamment organiser et participer à toute manifestation publique ou privée, organiser des événements et rencontres, des formations, des actions de sensibilisation et de communication sur tout support, et plus largement, toute action lui permettant de réaliser son objet social.

2.1.2 **MOYENS MIS EN ŒUVRE**

Les ressources du fonds de dotation comprennent :

- des revenus de la dotation,
- des produits des activités autorisées par les statuts,
- des produits des rétributions pour services rendus,
- les dons provenant d'une campagne d'appel à la générosité publique autorisé par le préfet,
- la quote-part de la dotation que le conseil d'administration décide d'affecter aux ressources,
- Les dons manuels, les dons de mécènes, les dons ultérieurs faits par les fondateurs ne pourront être une ressource mais devront être affectés à la dotation.

2.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le fonds de dotation Mécén@22 a encaissé des dons de mécènes affectés à la dotation consommable pour un total de 17 000€ en 2024 versés par :

- PREFON pour un montant de 5 000€
- CASDEN pour un montant de 5 000€
- INTERIALE pour un montant de 5 000€
- Association THESEE pour un montant de 2 000€

Le fonds de dotation a également effectué des dons à hauteur de 1000€ dont 500€ à la ville de Gommegnies et 500€ à l'Acadénîmes Polar.

2.3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.3.1 REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables et dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité d'exploitation.

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur, résultant du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018, homologué par arrêté du 26 décembre 2018.

2.3.2 POSTES DU BILAN ET POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

2.3.3 CHANGEMENTS DANS LES REGLES ET METHODES COMPTABLES/CHANGEMENT DE PRESENTATION

Non applicable.

2.4 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

2.4.1 VENTILATION DES CREANCES ET DETTES

Les autres créances 2023 étaient composées des produits à recevoir qui concernaient un versement au titre du mécénat d'un montant de 750€ en date du 31 décembre 2023 et encaissé le 02 janvier 2024.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 12 654€ au 31/12/2024. Ils correspondent :

- Aux factures d'honoraires de la prestation comptable et financière par la mutuelle Intérieure au titre de l'exercice 2023 et 2024 pour un montant total de 6 000€.
- Aux factures non parvenues d'honoraires de commissariat aux comptes de l'exercice 2023 et 2024 pour un total de 6 600€.

Fournisseurs et comptes rattachés			
(En €)	31/12/2024	31/12/2023	Var°
Fournisseurs	6 054	0	6 054
Factures non parvenues	6 600	6 610	-10
Total dettes fournisseurs	12 654	6 610	6 044

2.4.2 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Fonds propres					
(En €)	31/12/2023	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	31/12/2024
Fonds consommables	6 174	0	17 000	15 169	8 004
<i>Dont Dotation initiale</i>	15 000	0	0	0	15 000
<i>Dont Dotation Mécénat</i>	1 750	0	17 000	0	18 750
<i>Dont Dotations consommables inscrites au compte de résultat</i>	-10 576	0	0	15 169	-25 746
Fonds propres	6 174	0	17 000	15 169	8 004

2.5 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

2.5.1 CONSOMMATION DE LA DOTATION CONSOMPTIBLE

Les versements des mécènes sont affectés à la dotation, dotation qui est, telle que définie par les statuts, consommable. A la clôture de l'exercice, un produit est constaté correspondant à la quote-part de la dotation nécessaire pour assurer l'équilibre du compte de résultat. Il s'élève au titre de l'exercice 2024 à 15 169€.

2.5.2 RESULTAT EXCEPTIONNEL

COMPTE DE RESULTAT (En €)	31/12/2024	31/12/2023	Var°
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000	0	1 000
<i>Total des charges exceptionnelles (VIII)</i>	<i>1 000</i>	<i>0</i>	<i>1 000</i>
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-1 000	0	-1 000

Les charges exceptionnelles au titre de l'exercice 2024 sont composées des dons pour 500€ à la ville de Gommegnies et 500€ à l'Acadénîmes du Polar.

2.5.3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Conformément au règlement ANC n°2018-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, le fonds de dotation est tenu de valoriser les contributions volontaires et de les comptabiliser en pied de compte de résultat.

Aucune contribution volontaire en nature n'est comptabilisée au titre de l'exercice 2024.

2.6 AUTRES INFORMATIONS

2.6.1 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la date de clôture des comptes et leur date d'arrêtée par le Conseil d'Administration.

2.6.2 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 2 500€ HT au titre de l'exercice 2024.